

DECRET N°2007-122 DU 22 MARS 2007

portant nomination du Colonel Emmanuel J.
AKPONA en qualité de Commandant
de la Garde Républicaine.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le Décret n°2006-613 du 19 novembre 2006 portant Composition du Gouvernement et les décrets n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et 2007-002 du 08 janvier 2007 qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret n°96-588 du 23 décembre 1996 portant création, organisation, attributions et fonctionnement de la Garde Républicaine ;

Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 février 2007 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Le Colonel Emmanuel J. AKPONA est nommé Commandant la Garde Républicaine.

Article 2 : Le Commandant de la Garde Républicaine est placé sous les ordres directs du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Article 3 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 22 mars 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre du Développement,
de l'Economie et des Finances,

Le Ministre de la Défense Nationale,

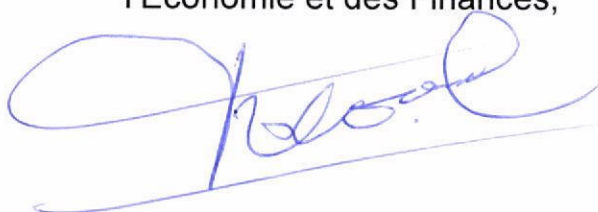


Pascal Irenée KOUPAKI.



Issifou KOGUI N'DOURO.

Le Ministre délégué Chargé du Budget auprès
du Ministre du Développement, de
l'Economie et des Finances,



Albert sègbégnon HOUNGBO.

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC2 CES 2 HAAC 2 MDN 4 MDCB/MDEF
4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC
3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3-UNIPAR-FDSP 2
INTERESSE 01 JO 1.